



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 61217

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'exaspération de plus en plus grande des usagers des transports en commun qui sont fréquemment pris en otage par les mouvements de grèves à répétition dans ce secteur de l'économie. Si la situation est préoccupante en Ile-de-France où les habitants utilisent, en plus grande proportion les transports en commun, les problèmes se posent également dans toutes les grandes agglomérations du pays. C'est ainsi que le mercredi 2 mai dernier, des mouvements de grève ont été lancés dans une cinquantaine de villes, comme cela s'était déjà produit les 26 et 27 mars 2001, les 12 et 23 avril 2001 et risquent de se reproduire avant l'été. Il semblerait en effet que certains responsables syndicaux aient déjà menacé de mener des conflits sociaux au moment des congés d'été. Le motif de ces grèves reste le même, la retraite à 50 ans pour tous et le blocage reste toujours total. Outre la lassitude des usagers et la remise en cause de la continuité du service public, ces conflits commencent à coûter très cher aux entreprises. Selon l'Union des transports publics (UTP), un conflit social sans piquets de grève donc sans blocage des dépôts coûte entre 50 000 et 100 000 francs par jour pour réseau relativement important et peut atteindre un million de francs dans une grande agglomération comme Lyon. Il lui demande donc de lui préciser le coût exact des mouvements de grève qui ont concerné les transports publics dans la France entière depuis le 1er janvier 2001. Il souhaite également connaître les mesures qu'il entend prendre pour préserver un service minimum dans les transports afin que la population puisse continuer à se déplacer grâce à des transports publics financés, en partie, par ses impôts.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61217

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2922